



LES RISQUES
DU SAMEDI-SOIR
asbl

Notre Charte

1. Pour chaque bal, et suivant le contrat qui nous lie à l'organisateur, la participation de notre A.S.B.L s'élève à **150 €**, somme qui peut être couverte par la vente de 75 cartes de membres au prix de 2 €. Le paiement se fait obligatoirement au plus tard 1 semaine avant le bal sur le compte bancaire de l'association.
2. Présenter un interlocuteur majeur qui pourra fournir la preuve que les mesures de sécurité de base sont respectées (assurance responsabilité civile, issues de secours libres et autre réglementation en vigueur).
3. Obligation de proposer de la bière sans alcool et de l'eau gratuite.
4. Les boissons alcoolisées ne peuvent être vendues moins cher par une autre quantité (casier, plateau, mètre, bouteille...) que par verre.
5. Si l'organisateur obtient une dérogation à l'heure de police, le service de l'association reste libre de s'y aligner, notamment au Carnaval, au Laetare ou à la nouvelle année.
6. Pas de suggestion à consommer des boissons alcoolisées dans la publicité ou les invitations.
7. La présence de notre A.S.B.L doit être citée et/ou le logo affiché sur toutes les publicités (Radio – Affiches – Journaux – Facebook) afin de permettre aux jeunes de réserver au plus tôt leur retour.
8. Le périmètre d'action de notre association se limite aux communes de Malmedy, Stavelot, Trois-Ponts et Waimes. Une dérogation peut être obtenue mais les circuits se dirigeront toujours vers notre périmètre.
9. Un vestiaire gardé sera mis à disposition si la configuration de la salle le permet et ce particulièrement par temps froid. Il peut être payant.
10. Un endroit, proche de l'entrée, suffisamment visible, éclairé et chauffé doit être mis à la disposition des membres de notre association. Un roll up de l'Asbl sera installé par notre équipe dès son arrivée.
11. Diminution sensible de la musique et éclairage blanc à 3h.
12. Les membres de l'association s'engagent à mettre à disposition des personnes inscrites dans les délais le nombre de véhicules nécessaire et suffisant pour les reconduire en toute sécurité entre 1h et 3h. Les véhicules sont conduits par des chauffeurs professionnels.
13. Le non-respect de la charte entraîne automatiquement la prise en charge intégrale des factures liées aux véhicules affrétés pour la soirée.